

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2016

Convocation du 19 février 2016

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 26 février 2016 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes JAILLET, GOYARD, SALIEGE, VIET, MM. BILLON, CARPENTIER, MARILLIER, SIXDENIER, VERNOT.

Etaient excusés : Mme GILLES (pouvoir à Mme VIET), RICHARD, MM. PACAUD (pouvoir à M. MARILLIER), MONNERET (pouvoir à M. VERNOT).

M. CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2016.

Le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Maintenance de la plateforme élévatrice de la mairie
- Droit de préemption urbain sur 2 propriétés,

ce que le Conseil Municipal accepte.

Maintenance (obligation légale) de la plateforme élévatrice d'accès à la mairie :

L'entreprise ARATAL qui a installé la plateforme élévatrice en mars 2014 a fait savoir que nous arrivions en fin de garantie d'installation (2 ans). Elle propose 2 contrats possibles :

- 2 visites annuelles sans dépannage : 355€HT/an
- 2 visites annuelles avec dépannage éventuel (hors pièce) 5 jours sur 7 en journée : 590 € HT/an.

Après discussion, le conseil municipal reporte la décision et nomme Jean-Philippe VERNOT pour vérifier la nécessité et les coûts auprès d'autres organismes.

Droit de préemption urbain

Après discussion, le Conseil Municipal ne préempte pas sur les ventes CRUAUD - les Boisselets et PERRAUDIN - le Martrat, parcelle C563.

Cabinet de soins infirmiers : validation des devis pour travaux

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis pour remise en état/transformation du goût du vrai en cabinet de soins infirmiers. Il valide les devis de :

Electricité : Malo	958,00€ HT
Cloisons et portes : Bidaut :	3 565,27€ HT
Plomberie : SE2C	4 320,94€ HT
Plafond et murs : Auguste	3 485,75€ HT
Total :	12 329,96€ HT

Assainissement collectif : devis du bilan 24 heures des stations d'épuration

Les contrôles de bilan 24 heures n'étant plus réalisés gratuitement par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal valide la proposition de Véolia eau d'un montant de 1 176€ pour les deux bilans annuels (rappel : la proposition du Conseil Départemental est de 1 600€ TTC à partir de 2016).

Création d'un poste d'agent de maîtrise

La mairie de Moroges a demandé un avancement au grade d'agent de maîtrise pour Nicolas SIXDENIER (23h30 hebdomadaire à Moroges, 11h30 hebdomadaire à Marcilly-lès-Buxy). Le Conseil Municipal valide ce choix et donc la création de poste avec prise d'effet au 1^{er} avril 2016.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal valide la possibilité d'avancement au grade d'agent de maîtrise pour M. Daniel NECTOUX avec création de poste au 1^{er} mars 2016.

Si cet avancement, n'est pas accepté par la commission administrative paritaire du Centre de gestion, le Conseil Municipal valide la possibilité de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2017 pour le promouvoir sur ce poste.

Travaux de voirie – point à temps, fossés

Le Conseil Municipal prévoit des travaux de voirie sur la route des Riaux, le chemin du château, la route en direction de Savianges, la route en direction de Forges et des curages de fossé. M. LAMURE sera chargé du suivi de ces travaux, nous transmettra les chiffrages estimatifs, en collaboration avec les communes voisines, comme depuis plusieurs années.

Acquisition bétonnière – groupe électrogène

Le Conseil Municipal étudie plusieurs devis pour l'acquisition d'une bétonnière et d'un groupe électrogène. Il mandate M. Gilles SIXDENIER pour mener à bien ces acquisitions.

Achat de matériel et d'équipements individuels de protection pour les agents technique dans le cadre du plan de désherbage

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'une armoire de stockage, d'un extincteur et de protections individuelles (combinaisons jetables, masques, gants, bottes, lunettes) pour la mise en application du plan obligatoire de désherbage. Les devis retenus sont :

- Armoire et équipements de protection : Gamm Vert 636,36€ TTC
- Extincteur : DESAUTEL 120,41€ TTC

Des subventions sont attendues à hauteur de 80%

Une réunion d'information aux élus sur le plan de désherbage est organisée le vendredi 04 mars à 20 heures à la mairie.

A 22h15, M. Jean-Philippe VERNOT s'excuse pour son départ anticipé de la réunion.

Décision de Monsieur le Préfet dans le cadre de la vente de terrains appartenant aux habitants des Baudots et de la Grange

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté de Monsieur le Préfet, daté du 05 février 2016, autorisant la vente des parcelles E 280 et E 281, propriété des Biens de section E (hameaux des Baudots et de la Grange). Cette vente sera donc possible, avec les revenus utilisés pour l'aménagement de la traverse des Baudots

Le point sur le scolaire et périscolaire

Le Conseil Municipal est informé

- des réunions de suivi du personnel scolaire et périscolaire et de la réunion avec les enseignants concernés le 12 février. Une charte de bon fonctionnement a été réalisée.
- que le logement situé au-dessus de l'école sera libre d'occupant à compter du 07/03/2016.
- de l'effectif croissant pour la garderie périscolaire le soir. Il valide l'autorisation de recruter un agent pour la première heure de cette garderie, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si besoin, cette heure sera renouvelée l'année prochaine.
- De la demande de Mme Emilia NIVAULT pour une augmentation de son temps de travail. Le Conseil Municipal ne s'engage pas sur cette demande.

Informations diverses

Le Conseil Municipal est informé :

- d'une réunion le vendredi 18 mars à 08h30 pour la montée en débit du secteur des Baudots.
- du déménagement de la maison de Mme BROUSSOLLE : Mmes Béatrice SALIEGE et Elodie GOYARD organisent ces travaux.
- du don de bureaux fait par la famille VIROT de la Croix PAUTET : le Conseil Municipal les remercie vivement.
- de la mise en place du parking payant à la gare TGV. Le Conseil Municipal demande au Maire de voir s'il est possible d'obtenir une solution gratuite pour les habitants de la commune.

Les membres du conseil municipal,